

Communiqué de presse

Jeudi 9 avril 2020

Covid 19 - La MACSF augmente son fonds de solidarité et renforce son dispositif de soutien aux professionnels de santé

Face à l'afflux des demandes d'aides, et pour répondre aux attentes des professionnels de santé durement éprouvés, la MACSF renforce son dispositif d'aides financières et d'aides de proximité, à commencer par son fonds de solidarité qui passe de 1 à 1,5 millions d'euros.

*« Nous avons conscience des difficultés multiples que traversent les professionnels de santé à mesure que la crise sanitaire s'accroît et que le confinement se prolonge. C'est pourquoi nous renforçons les mesures d'aides financières et de proximité que nous avons annoncées. Nous renforçons aussi notre organisation en prévoyance pour accélérer le règlement des indemnités journalières consécutives à des arrêts de travail », déclare **Stéphane Dessirier, directeur général du groupe MACSF.***

Dans le prolongement des [mesures annoncées](#) en mars, la MACSF a décidé de :

- **Porter de 1 à 1,5 millions d'euros, le fonds de solidarité** de la MACSF pour les professionnels de santé placés en situation précaire en raison du confinement et de l'arrêt de leur activité. Plus de 4500 dossiers de demande d'aides ont déjà été enregistrés et les premiers versements sont en cours.
- **Augmenter le nombre de logements mis à disposition gratuitement à proximité des hôpitaux** pour les professionnels de santé mobilisés dans les services d'urgence et de réanimation. A ce jour, [85 logements sont à disposition](#) (contre une soixantaine la semaine dernière) répartis en 5 villes : Lille, Marseille, Strasbourg, Toulouse et Rouen.
- **Accélérer les versements des indemnités journalières** aux professionnels de santé en arrêt de travail. Le nombre de demandes de mise en œuvre de contrats de prévoyance, qui couvrent ces arrêts de travail, s'est multiplié depuis le début de la crise sanitaire. A fin mars déjà plus de 5200 demande d'indemnités journalières avaient été transmises. Pour faire face à l'afflux des dossiers, la MACSF réorganise les équipes de gestion afin d'augmenter les effectifs d'indemnisation prévoyance grâce à l'intervention de plusieurs dizaines de gestionnaires habituellement dédiés aux

sinistres en dommages. Des collaborateurs volontaires doivent prochainement les rejoindre pour renforcer encore la capacité et la rapidité de traitement.

- **Etendre pour tous les sociétaires l'accès aux services de protection juridique afin qu'ils puissent être informés** et accompagnés dans l'obtention des aides publiques et privées (indemnités journalières CNAM, Fonds de solidarité de l'Etat, prise en charge par les caisses de retraite) ou dans la mise en place de mesures exceptionnelles telles que le chômage partiel. Il suffit [d'un appel téléphonique ou un d'un email pour bénéficier de cet accompagnement](#).
- **Couvrir la responsabilité civile professionnelle pour la pratique de téléconsultation étendue** pendant l'épidémie de Covid-19 pour toutes les professions paramédicales dont les kinésithérapeutes et les orthophonistes, ainsi que les internes, les psychologues, les étudiants en santé et les vétérinaires. Cela complète donc [l'extension de couverture](#) déjà mis en place automatiquement, sans surcoût et sans déclaration préalable par le contrat responsabilité civile professionnelle MACSF pour les médecins, infirmières, sages-femmes et chirurgiens-dentistes.

Poursuite des mesures d'aides financières et de proximité

Les mesures [déjà mises en place](#) depuis le commencement de la crise sanitaire et du confinement sont poursuivies :

- **Extension automatique de garantie en responsabilité civile professionnelle** pour les professionnels réquisitionnés, réservistes ou volontaires afin que tous les soignants qui prennent en charge l'épidémie soient [couverts en responsabilité](#).
- **Versement de 2 millions d'euros au fonds national de solidarité pour les indépendants et les TPE**, comme s'est [engagé à le faire la MACSF](#) aux côtés des assureurs de la Fédération Française de l'Assurance
- **Suspension et report du versement des cotisations mensuelles d'assurance professionnelles** d'avril et mai afin d'alléger les charges des sociétaires pendant le confinement.
- **Extension du service d'assistance psychologique** à [tous les détenteurs d'un contrat d'assurance professionnelle](#), pour les cas de souffrance liée à la crise sanitaire.
- **Livraisons de repas**, petits-déjeuners ou diners dans plus de 50 centres hospitaliers (Poitiers, Mulhouse, Lyon, Paris...) et différents services d'urgence et de réanimation pour soutenir le moral des soignants.

« Comme elle l'a réussi à plusieurs reprises au cours de son histoire, la MACSF surmontera cette crise à la fois sanitaire, financière et économique. Grâce à la stratégie prudente suivie

*ces dernières années de consolidation des fonds propres et de réduction des frais généraux, la mutuelle reste financièrement solide ce qui lui permet d'agir tous les jours en faveur de ses sociétaires pour les aider au-delà de ses engagements d'assurance, tout en protégeant l'emploi de ses collaborateurs. Toute la MACSF est mobilisée aux côtés des professionnels de santé pour les accompagner pendant la période d'épidémie et lorsque le déconfinement commencera », déclare **Stéphane Dessirier, directeur général du groupe MACSF.***

**A propos du groupe MACSF**

Premier assureur des professionnels de santé, la MACSF (Mutuelle d'assurance du corps de santé français) est, depuis plus de 80 ans, au service de toutes les personnes exerçant une profession de santé en France. Elle emploie 1 500 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros. Fidèle à sa vocation de mutuelle professionnelle d'assurance, la MACSF assure les risques de la vie privée et professionnelle de plus d'un million de sociétaires et clients.

Contacts presse :

Séverine Sollier - 06 14 84 52 34 – severine.sollier@macsf.fr

Annie Cohen - 06 71 01 63 06 - annie.cohen@macsf.fr